

Le 8 juillet 2022, à 20h, le conseil municipal dument convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 4 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

GIBERT Maryline

MOREL Nathalie

PENT Damien

PERRET Clotilde

TORRE GOUTORBE Jeannine

Était absente : GIBERT Maryline

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2022
- Tarif location de la salle des fêtes
- Tarif d'impression des « Cahiers de la bibliothèques »
- Réparation d'un godet
- Étude de plusieurs demandes de subvention
- Demande de prorogation du permis de construire pour la centrale solaire du Limouzat
- Appel à projet départemental pour rénovation de routes forestières
- Programmation culturelle 2022-2023
- Nouveau devis Sikkens modifié pour fournitures pour rénovation de la classe maternelle
- Devis de changement des cylindres de sûreté à la salle des fêtes
- Plantation dans la forêt communale
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2022

Le compte-rendu de la séance du 3 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Tarif location de la salle des fêtes

Après délibération, le conseil municipal opte pour une augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes.

Dès 2023, les tarifs seront les suivants :

	Tarifs de location pour les habitants de St Priest	Tarifs de location pour les habitants extérieur
Salle des fêtes sans cuisine	105 €	205 €
Location cuisine	60 €	60 €
Location sono	30 €	30 €
Caution pour toute location	500 €	500 €

Tarifs de location pour les associations : (1^{ère} manifestation gratuite)

	Tarifs de location
Salle des fêtes sans cuisine	65 €
Location cuisine	60 €
Location sono	30 €
Caution pour toute location	500 €

Ordre du jour : Tarif d'impression des « Cahiers de la bibliothèques »

Après délibération, le tarif d'impression des « Cahiers de la bibliothèques » est établi à 8 centimes d'euro la page.

Ordre du jour : Réparation d'un godet

Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise SAS Anciens Établissements VALLARD de Roanne. Le montant des réparations s'élève à 664 € HT.

Ordre du jour : Étude de plusieurs demandes de subvention

- Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine

Le conseil municipal accorde une subvention pour un montant de 100 € au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine pour l'organisation de leur manifestation : « les Journées des Monts de la Madeleine ».

- Association Renaissance d'Urfé

Le conseil municipal n'accorde pas de subvention à l'Association Renaissance d'Urfé.

- Basket Club de Saint-Priest

Le conseil municipal, après délibération, valide le paiement de la facture émise par St-Just-en-Chevalet par la commune de St-Priest-la-Prugne en dédommagement de l'utilisation de la salle de sport de Saint Just en Chevalet pour un montant de 180 €.

Ordre du jour : Demande de prorogation du permis de construire pour la centrale solaire du Limouzat

Le conseil municipal donne l'autorisation à M. le Maire de signer la prorogation du permis de construire pour la centrale solaire du Limouzat jusqu'au 27 septembre 2023.

Ordre du jour : Appel à projet départemental pour rénovation de routes forestières

Le conseil municipal décide de répondre à l'appel à projet du département. Des devis vont être établis pour réaliser la rénovation de la piste du plan de La Fayette qui est éligible. Le dossier sera présenté au département avant le 30 septembre.

Ordre du jour : Programmation culturelle 2022-2023

La mairie prendra contact avec l'ensemble des associations du village afin d'exposer un projet théâtral pour l'année 2023. La mairie prendra en charge les frais de gestion du groupe et les entrées. Une association sera sollicitée pour gérer la buvette organisée lors de cette manifestation.

Ordre du jour : Nouveau devis Sikkens modifié pour fournitures pour rénovation de la classe maternelle

Le conseil municipal amende la délibération 2022.31 du mois de mai 2022.

A ce jour et après délibération, le conseil municipal valide le devis de Sikkens pour un montant de 985,43 € HT (soit une augmentation de 155,30 €).

Ordre du jour : Devis de changement des cylindres de sûreté à la salle des fêtes

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise GARDETTE d'un montant de 770 € HT pour le remplacement des cylindres de sûreté de la salle des fêtes.

Ordre du jour : Plantation dans la forêt communale

La parcelle coupée à la Bessie (parcelle 3) doit être reboisée. Le conseil municipal valide les devis pour la mise en andains d'un montant de 825 €HT (M. Laurand) et pour l'achat des plans, prévu par l'ONF, d'un montant de 3825,55 HT. Rappelons que la subvention départementale pour cette opération s'élève à 2 530 €.

Pour information, une bonne nouvelle : les bois prévus à la vente depuis 3 ans, dans la parcelle 2 (lieu-dit Le Bouchet, sur le versant nord-est du Rocher du Jot), ont trouvé preneur (société Monnet-Sève) pour un montant de 9 201 €.

Ordre du jour : Questions diverses

- Tarif de location de l'appartement attenant au magasin

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le tarif de location de l'appartement attenant au magasin à 164 € soit une augmentation de 3%.

- Compte-rendu du conseil d'école du 30 juin 2022

Pour l'année 2022/2023, les effectifs seront approximativement les suivants :

- A Saint-Priest : 23 élèves (maternelle et CP)
- A La Tuilière : 20 élèves (du CE1 au CM2).

- Animations d'été

20 juillet 2022 : concert chants de la Renaissance dans le cadre du festival des Monts de la Madeleine.

22 juillet 2022 : marche en étoile de la Madeleine dont un départ de St-Priest.

23 et 24 juillet 2022 : fête patronale

- Présentation des projets pour la prévision des subventions par le département

La municipalité devra présenter avant le 15 septembre, les projets pour les années à venir pour la prévision des subventions par le département (idem pour la région).

- Maisons fleuries

Devant le petit nombre de candidats et en raison des conditions de sécheresse persistante, le concours des maisons fleuries n'est pas reconduit cette année.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 2 septembre à 20h à la mairie.

La séance est close à 23h00.